



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2016

Projet de mutualisation d'Agglopolys :

Le conseil émet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation d'Agglopolys adopté en conseil communautaire le 3 décembre 2015.

Renouvellement de la ligne de crédit de trésorerie du lotissement de la Corne du Cerf :

Le conseil décide de renouveler la ligne de crédit de trésorerie du budget de lotissement de la Corne du Cerf auprès de la Caisse régionale du Crédit Agricole Val de France pour un montant de 110 000 € et d'une durée de 12 mois.

Avis sur la carte scolaire 2016-2017 :

Le conseil prend acte de la proposition des services de l'Education Nationale de supprimer une classe élémentaire sur le RPI de Chambon-sur-cisse et Valencisse pour l'année scolaire 2016-2017.

Assistance à maîtrise d'ouvrage :

Le conseil décide de faire partie de la convention constitutive de groupement de commandes auprès d'Agglopolys pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les aménagements d'espaces et d'équipements publics communaux et communautaires.

Budget annexe du lotissement de la Corne du Cerf :

Le résultat d'exploitation 2015 étant de 0,00 €, il ne fait pas l'objet d'affectation en investissement.

Le conseil vote le budget primitif 2016 qui s'équilibre à 244 241 € en section d'exploitation et à 420 481,43 € en section d'investissement.

Budget annexe du lotissement de la Loge :

Le résultat d'exploitation 2015 étant de 0,00 €, il ne fait pas l'objet d'affectation en investissement.

Le conseil vote le budget primitif 2016 qui s'équilibre à 285 660 € en section d'exploitation et à 305 795 € en section d'investissement.

Budget principal de Valencisse :

** Affectations des résultats 2015 :*

Constatant les résultats des comptes administratifs 2015, le conseil décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2015 des communes de Molineuf et d'Orchaise comme suit : à titre obligatoire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour **172 826,33 €** et le solde disponible est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement pour **157 284,06 €**

** vote des taux des contributions directes pour 2016 :*

Le Maire informe que les taux des contributions communales directes peuvent être votés cette année pour chaque commune déléguée. A partir de 2017, les taux seront appliqués sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle en tenant compte de l'intégration fiscale progressive évoquée dans la charte fondatrice de la commune nouvelle.

Le conseil fixe les taux des 3 taxes d'impôts directs pour l'année 2016 identiques à 2015 pour les communes déléguées de Molineuf et d'Orchaise soit :

Molineuf		Orchaise	
Foncier non bâti	108,18 %	Foncier non bâti	52,80 %
Foncier bâti	29,59 %	Foncier bâti	18,29 %
Taxe d'habitation	15,27 %	Taxe d'habitation	15,53 %

** Budget primitif 2016 :*

Le conseil vote le budget primitif 2016 qui s'équilibre à 1 364 316,06 € en section d'exploitation et à 494 445,06 € en section d'investissement.

Valencisse, le 29 février 2016
Le Maire,



Jean-Yves GUELLIER